



Légende

- Limites communales
- Zonage**
- ★ Eléments ponctuels à protéger (L151-19)
- ★★★ Eléments linéaires à protéger (L151-19)
- ... Eléments à protéger au titre de l'article L151-23
- EBC
- PDIPR
- Risques connus**
- Risque d'inondation
- Risques liés aux anciennes munitions
- Périmètres d'isolement
- corps de ferme identifié au titre de l'article L.151-11-2 du code de l'urbanisme sur les bâtiments susceptibles de changer de destination

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de Berry-au-Bac

Plan Local d'Urbanisme

**4.2b Règlement :
pièce graphique
Plan de zonage des
parties urbanisées**

Document approuvé le

Cachet et signature du Maire

GEOGRAM

15 rue Robert Laffont
51420 Berry-au-Bac
Tél : 03 26 52 56 81 Fax : 03 26 52 56 80
E-mail : bureau.mairie@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr